

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : thermosept® ED
Identifiant Unique De Formu- : GY00-R0DY-3009-3A7T
lation (UFI)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-
lées**

Utilisation de la substance/du : Désinfectants
mélange

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs professionnels.
mandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke & Mayr Benelux BV
Oudeweg 8d

2031 CC Haarlem
Pays-Bas
Téléphone: +31235352634
Téléfax: +31 2 353 679 70

Adresse e-mail de la per- : Application Specialists
sonne responsable de
FDS/Personne de contact +49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons/Antigifcentrum 0032 (0)70 245 245
Carechem 24 International: +44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes
cibles - exposition unique, Catégorie 3,
Système respiratoire
Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 3

de graves lésions des yeux.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques
ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par
inhalation.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-
traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

glutaral

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
glutaral	111-30-8 203-856-5 605-022-00-X 01-2119455549-26-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 20 - < 25

thermosept® ED

No Change Service!

Version

Date de révision:

05.05

06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

		aquatique): 1 Limite de concentra- tion spécifique STOT SE 3; H335 0,5 - < 5 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 77 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,28 mg/l	
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
(carboxylatomé- thyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraa cétate de pentasodium	140-01-2 205-391-3 607-736-00-7 01-2119474445-33-XXXX	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT RE 2; H373 (Système res- piratoire)	>= 0,1 - < 0,3
		Limite de concentra- tion spécifique Repr. 1B; H360D >= 3 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 1 - 5 mg/l	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux

:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation

:

Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos.
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-
bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des ap-

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

- pareils appropriés.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire des petites quantités d'eau.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse
Pulvérisateur d'eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: 5 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, oxydants, des peroxydes organiques et des produits infectieux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
glutaral	111-30-8	VLE 15 min	0,05 ppm 0,21 mg/m ³	BE OEL
éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
glutaral	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,0106 mg/m ³
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m ³
(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,5 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
glutaral	Eau douce	0,0025 mg/l
	Eau de mer	0,00025 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,091 mg/kg
	Sédiment marin	0,009 mg/kg
	Sol	0,18 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,8 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,006 mg/l
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium	Eau douce	6,4 mg/l
	Eau de mer	0,64 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	3,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	51 mg/l

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

	Sédiment d'eau douce	23 mg/kg
	Sédiment marin	2,3 mg/kg
	Sol	0,853 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Écran facial

Protection des mains

Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : nauséabonde

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 90 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : 63 °C
Méthode: DIN 51755 Part 1

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : 3,6 (20 °C)
Concentration: 100 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 3,2 mPa*s (20 °C)
Méthode: DIN 53019

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : (20 °C)
complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : env. 35 hPa (20 °C)

Densité : env. 1,04 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : ne s'enflamme pas

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: non

Auto-inflammation : non déterminé

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes
Acides forts et oxydants forts
Amines
Ammoniaque

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 385 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

glutaral:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 77 mg/kg
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

||née

éthanol:

- ||** Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- ||** Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 124,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
- ||** Toxicité aiguë par voie cuta-
née : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

- ||** Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 4.550 mg/kg
- ||** Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique
après une inhalation de courte durée.
- ||** Toxicité aiguë par voie cuta-
née : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de
produits d'une composition similaire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

glutaral:

- ||** Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Corrosif

éthanol:

- ||** Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

- ||** Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

glutaral:

- ||** Espèce : Lapin
|| Méthode : Test de Draize

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

|| Résultat : Corrosif

éthanol:

|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Irritation des yeux

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

|| Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

glutaral:

|| Type de Test : Ouvrir le test épicutané
|| Voies d'exposition : Dermale
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Résultat : A un effet sensibilisant.

|| Voies d'exposition : Inhalation
|| Espèce : Humain
|| Résultat : A un effet sensibilisant.

éthanol:

|| Type de Test : Test de Maximalisation
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

|| Génotoxicité in vitro : Résultat: On a vu des résultats contradictoires dans différentes études.
|| Mutagénicité sur les cellules : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mu-

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

germinales- Evaluation tagènes.

éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammariennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

éthanol:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

éthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 5.200 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 5.200 mg/kg

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

p.c./jour

Toxicité pour la reproduction : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets muta-
- Evaluation gènes et tératogènes.

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat
pement du fœtus Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 mg/kg p.c./jour
Tératogénicité: NOAEL: 100 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Produit:

Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

glutaral:

Remarques : Donnée non disponible

éthanol:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

glutaral:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires supérieures

éthanol:

Remarques : Donnée non disponible

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système respiratoire
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

glutaral:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

éthanol:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.730 mg/kg
LOAEL : 3.160 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 217 mg/l
Méthode: OECD 209

Composants:

glutaral:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 9,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

toxicités	
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,025 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,6 mg/l Durée d'exposition: 97 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 2,5 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

éthanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(ide)): 8.140 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétracétate de pentasodium:

Toxicité pour les poissons	: NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 245 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 400 mg/l Durée d'exposition: 23 d Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 100 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Poisson Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 67 mg/l Durée d'exposition: 18 d Espèce: Daphnia (Daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Composants:

glutaral:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

Stabilité dans l'eau : pH: 7
Hydrolyse: à 50 °C(> 1 années)
Remarques: S'hydrolyse lentement au contact de l'eau.

éthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: N'est pas facilement éliminé de l'eau.
Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

glutaral:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut
s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. -0,36 (23 °C)
pH: 7
Méthode: Directive 92/69/CEE, A.8

éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14
Méthode: Valeur calculée

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

glutaral:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

éthanol:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

thermosept® ED *No Change Service!*

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des déchets : CED 070601*

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1903

IMDG : UN 1903

IATA : UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(glutaral)

IMDG : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(glutaral)

IATA : Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s.
(glutaral)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C9

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856

Instruction d'emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

Instruction d' emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : glutaral

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Date de dernière parution: 20.11.2023

Page 21/23

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

		des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	:	Peut nuire au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	:	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la

thermosept® ED **No Change Service!**

Version
05.05

Date de révision:
06.05.2024

Date de dernière parution: 20.11.2023

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.